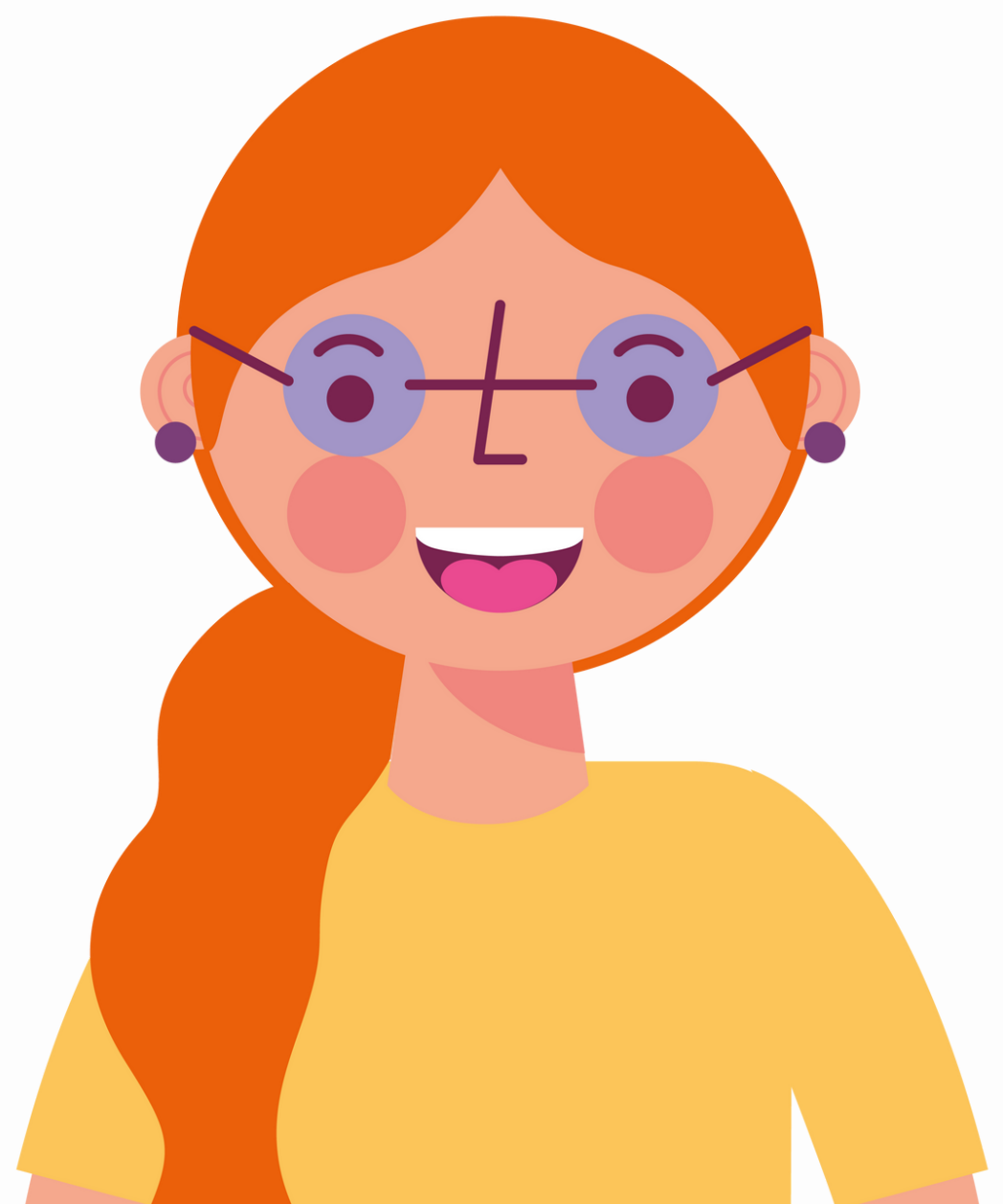
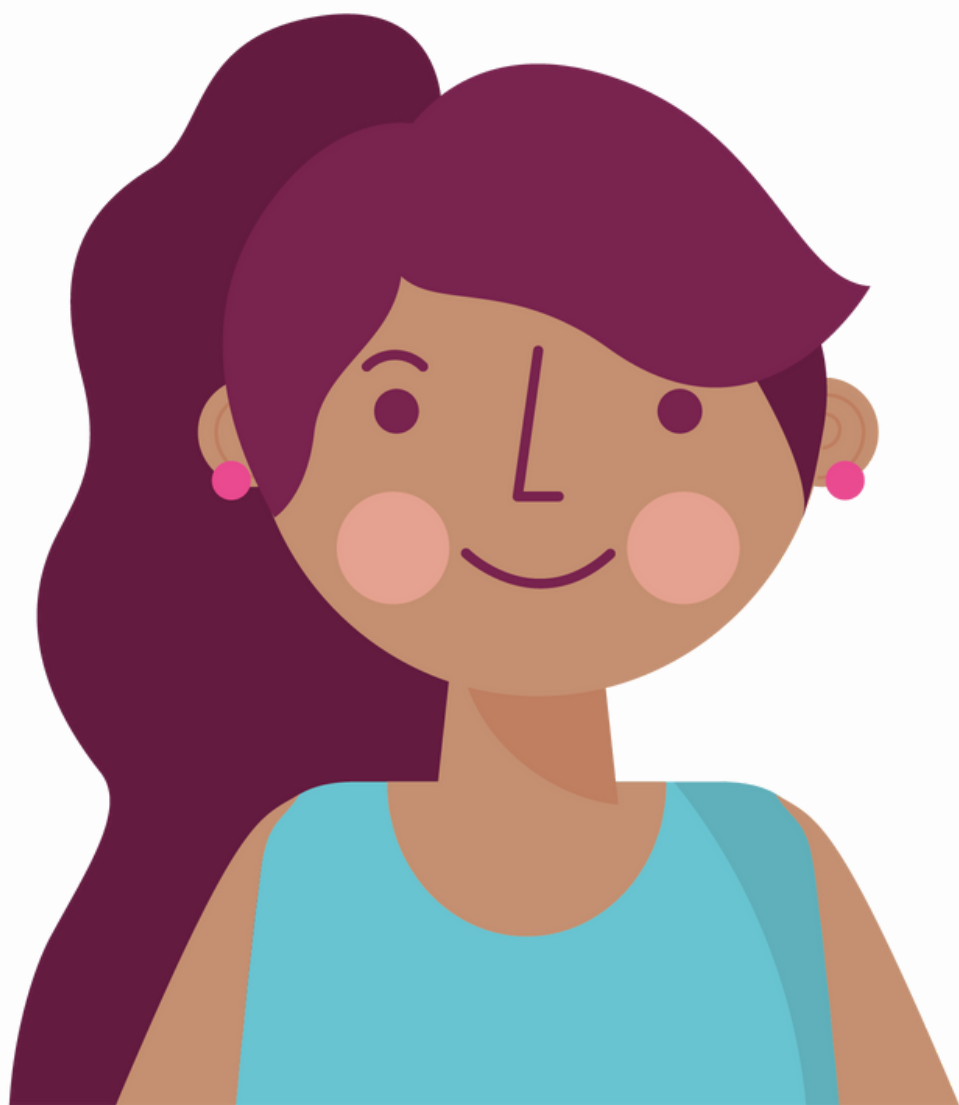




**MANUEL
LES CHEMINS
DES
MIGRANTS/ES ET
DES
RÉFUGIÉ(E)S À
BAHIA**



Bonjour, Bienvenue à Bahia!

Présentation

Les chemins des Immigrés et Réfugiés à Bahia

Sommaire

Introduction

Équipe

Réalisation

Appui

Liste des sigles

Qu'est ce que sont Les Droits Humains ?

Qui est l'Immigré (e) ?

C'est quoi être Réfugié(e) ?

Le Statut des Réfugiés est régularisé par la Loi n° 9.474/97

Section II

Pour solliciter Refuge

Qui est l'expatrié(e) ?

Droit à la régularisation. Que dois-je faire ?

Loi de l'immigration n° 13.445/2017

Quelles sont les innovations de la nouvelle loi de l'immigration ?

Nouvelle loi de l'immigration : Le rôle de la défense publique de l'union

Nouvelle loi de l'immigration : Le rôle de la Police Fédéral

Nouvelle loi de l'immigration : Le rôle du ministère des Relations

Extérieurs

Nouvelle loi de l'immigration : Le rôle du ministère Publique Fédéral

Le rôle du CONARE

Nouvelle loi de l'immigration : Le rôle du ministère Publique du Travail

Nouvelle loi de l'immigration : Le rôle de la Défense Publique de l'Etat

Nouvelle loi de l'immigration : Le rôle du ministère Publique de l'Etat

PROCON

Contacts importants :

Organisations Sociales

Institutions Privées / Organes Publiques

Bonjour! Bienvenue à Bahia!

Ce manuel est pour vous, migrant(e) et réfugié(e)!

L'objectif est de faciliter l'accès aux informations et d'améliorer la prise en charge pour ceux et celles qui arrivent à Bahia.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Programme Centre de Soutien aux Migrant(e)s et aux Réfugié(e)s (NAMIR-UFBA).

Dans cette première édition, nous présentons les principaux organes publics et les organisations sociales d'accueil des migrant(e)s et des réfugié(e)s à Bahia.

À la fin du manuel, nous présentons un petit catalogue d'adresses des principales organisations sociales et institutions privées de Bahia et aussi des organismes publics pour faciliter l'accès aux garanties prévues par la nouvelle loi sur les migrations n° 13.445/2017.

Nous aurons bientôt d'autres éditions avec de nouvelles informations pour garantir les droits et l'accueil humanitaire.

Les éditions futures aborderont les thèmes suivants :

Régularisation - où faire appel?

Droit à la santé - comment avoir accès au SUS?

Droit à l'éducation - comment atteindre les établissements d'enseignement?



PRÉSENTATION

L'état de Bahia concentre la plupart des migrants internationaux qui arrivent dans le nord-est brésilien. Le Nord-Est est la troisième plus grande concentration migratoire du pays et attire principalement des migrant(e)s et des réfugié(e)s venus des pays d'Amérique du Sud et d'Afrique. Ce flux croissant de migrant(e)s et de réfugié(e)s vers Bahia s'est heurté à un manque de connaissance et d'information tant de la part des pouvoirs publics de l'État et de la municipalité que de la société elle-même.

De nombreuses difficultés découlent du manque d'information pour répondre aux besoins urgents de la population migrante. Il ne suffit pas de disposer d'une législation garantissant les droits aux migrant(e)s et réfugié(e)s, il faut connaître la réalité migratoire et créer des moyens institutionnels pour offrir le bon accueil, en confirmant les droits prévus par la nouvelle loi sur les migrations (Lei nº 13.445/2017).

Nous estimons que la question migratoire est une réalité locale, que les difficultés et les problèmes sont affrontés dans le cadre municipal, ce qui nécessite de la part des pouvoirs publics la mise en œuvre de programmes de politiques publiques pour garantir l'accès aux biens publics (santé, justice, éducation et travail) et garantir les droits de la population migrante et réfugiée. C'est l'objectif du Centre de Soutien aux Migrants et aux Réfugiés de l'Université Fédérale de Bahia.



INTRODUCTION

Au Brésil, depuis le début de la redémocratisation, le flux migratoire s'accroît, principalement en provenance des pays voisins et africains. Cette vague migratoire croissante, en particulier avec l'arrivée des migrant(e)s haïtiens(iennes) en 2010, a été fondamentale pour déclencher la discussion sur la politique migratoire en vigueur dans le pays et exposer les faiblesses étatiques d'accueil aux migrant(e)s et aux réfugié(e)s, en exigeant des mesures d'urgence de la part des gouvernements.

Tant le gouvernement que la société ont reconnu l'urgence de créer une nouvelle législation pour remplacer le statut de l'étranger, législation de l'époque du régime militaire qui était encore en vigueur au début de l'année 2017, en décalage tant au regard des progrès relatives à la protection des droits de l'homme, présentes dans les traités internationaux que l'État brésilien avait ratifiés, qu'au regard des droits fondamentaux prévus par la Constitution de 1988.

Une nouvelle législation a été créée et approuvée en 2017. Considérée comme une avancée majeure en ce qui concerne l'accueil digne du/de la migrant(e) dans le pays, la nouvelle loi n° 13.445/2017, sous sa forme originale, a cherché à traiter la question migratoire sous l'angle des droits de l'homme et non dans la logique de sécurité nationale. La nouvelle loi sur les migrations affirme que le/la migrante, en répondant aux exigences légales, a acquis des conditions sociales égales, a accès aux services publics de santé, d'éducation, de sécurité sociale et au marché du travail, c'est-à-dire qu'il est désormais reconnu par l'État brésilien comme un citoyen de droits.



ÉQUIPE

COORDINATION

**Recherche d'Initiation Scientifique - Pro-Rectorat de Recherche, Création et Innovation
UFBA**

Profe. Dre. Mariangela Nascimento – Faculté de Philosophie et de Sciences Humaines

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME - NAMIR

Prof. Dr. Júlio Rocha – Faculté de Droit

Profe. Dre. Mariangela Nascimento - FFCH

Prof. Dr. Maria Jorge Filocreon – Faculté de Droit

Luciana Lopes – Membre du ORI/Droit – Étudiante de la Faculté de Droit

Profe. Dre. Maria Hilda Baqueiro Paixão

Profe. Dre. Eliane Silva Costa

ÉQUIPE DE CHERCHEURS

Lara Albuquerque – Étudiante de la Faculté de Droit

Luciana Fernandes Lopes – Chercheuse de l'ORI e Étudiante de la Faculté de Droit

RÉVISION JURIDIQUE

Dr. Adriano de Almeida Machado Pistorelo – Centre d'Assistance aux Migrants - CAM

RÉVISION TEXTUELLE

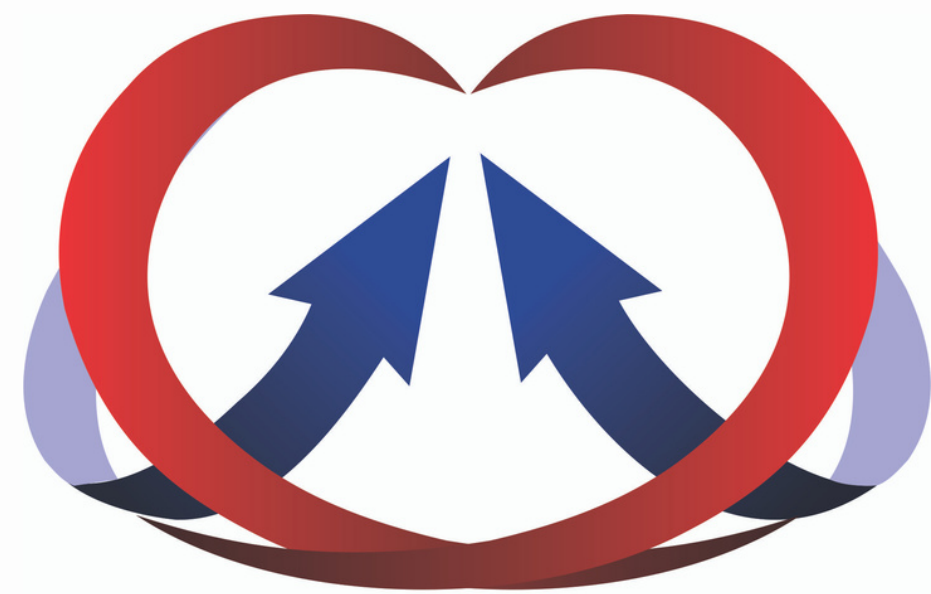
Profe. Maîtresse Lucilene Vieira

VERSION EN FRANÇAIS

**Profe. Esp. Aucileide Regina Menezes Guimarães Pinto
Comunicação Corporativa AESC**

ÉQUIPE DE GRAPHISTE

RÉALISATION



NAMIR
Núcleo de Apoio aos
Migrantes e Refugiados
UFBA

SOUTIEN



CAM

CENTRO DE ATENDIMENTO
AO MIGRANTE



AESC
EDUCAÇÃO E SAÚDE



Centro Comunitário
MONSENHOR
JOSÉ HAMILTON
PARÓQUIA ASCENSÃO DO SENHOR

Unidos no amor



FFCH UFBA



FACULDADE DE DIREITO
DA
UNIVERSIDADE FEDERAL DA BAHIA



PROEXT
PRÓ-REITORIA DE EXTENSÃO

LISTE DES SIGLES

ACNUR – Agência da ONU para Refugiados

NAMIR – Núcleo de Apoio a Migrantes e Refugiados

MPF – Ministério Público Federal

MPE – Ministério Público Estadual

DPU- Defensoria Pública da União

DPE- Defensoria Pública do Estado

MRE- Ministério das Relações Exteriores

MJ- Ministério da Justiça

CONARE- Comitê Nacional para os Refugiados

UNFBA - Fundo de População das Nações Unidas – Ba

SJMR - Serviço Jesuíta a Migrantes e Refugiados

REDEVEN – Rede de Venezuelanos

SJDHDS – Secretaria da Justiça, Direitos Humanos e Desenvolvimento Social

COAS - Coordenação de Políticas para Articulação Social

SEPROMI - Secretaria de Promoção da Igualdade Racial

SEMDESC - Secretaria Municipal de Desenvolvimento Social e Cidadania

COMVIDA - Comunidade Cidadania e Vida

NETP - Núcleo de Enfrentamento ao Tráfico de Pessoas

CAODH - Centro de Apoio Operacional dos Direitos Humanos

CONIG - Conselho Nacional de Imigração

PF - Polícia Federal

PROCON – Agência de Proteção e Defesa do Consumidor

ONU – Organização das Nações Unidas

QUE SONT LES DROITS DE L'HOMME?

Les droits de l'homme sont des normes et des principes universels qui reconnaissent et protègent la dignité de tous les êtres humains, quelle que soit leur classe sociale, leur race, leur nationalité, leur religion, leur culture, leur profession, leur genre, l'orientation sexuelle ou toute autre variante susceptible de différencier les êtres humains.

Nous nous battons pour un monde où chacun jouit de tous les droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Pour que ces droits soient effectivement appliqués et garantis aux individus, il faut l'intervention et la lutte de la société, des mouvements sociaux, en exigeant la responsabilité de la puissance publique pour les rendre opérationnels et pratiquement possibles par des lois. Ce n'est qu'ainsi que les Droits de L'homme ne deviendront pas un ensemble de normes et de principes vides.

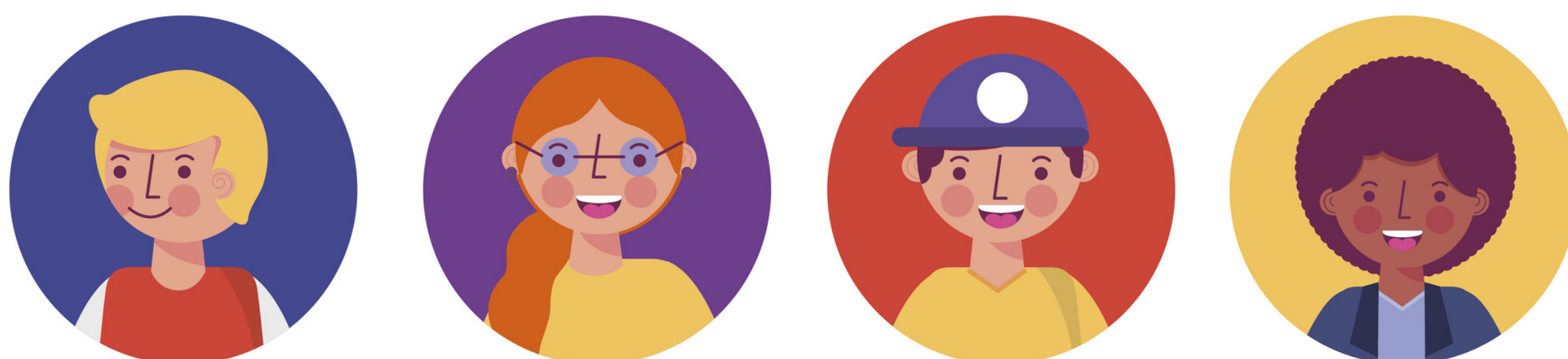


QUI EST LE / LA MIGRANT(E) ?

Il s'agit de la personne qui se déplace de son pays d'origine ou de sa région géographique vers un autre pays ou une autre région géographique.

L'immigré(e), qui était auparavant considérée comme une menace aujourd'hui avec la Nouvelle Loi sur la Migration, devient un sujet de droits.

À compter de l'entrée en vigueur de la Nouvelle Loi sur les Migrations, des arrêtés régissant l'accueil d'immigrants d'une nationalité donnée pour des raisons humanitaires ou à la suite d'une politique migratoire pourront être publiés.



Ce que dit la loi sur l'immigration n° 13.445/2017:

- **La nouvelle loi facilite le processus d'obtention de documents pour légaliser le séjour de/l'immigration au Brésil, ainsi que l'accès au marché du travail régulier et aux services publics;**
- **Les immigrant(e)s ne peuvent plus être arrêté(e)s au motif qu'ils sont irréguliers dans le pays en raison de la non-criminalisation de la migration;**
- **Il permet aux migrants de manifester politiquement en s'associant à des réunions politiques et syndicales;**
- **La nouvelle loi rejette expressément la discrimination et la xénophobie;**
- **La politique des visas humanitaires a été institutionnalisée.**



QU'EST-CE QU'ÊTRE RÉFUGIÉ(E)?

Réfugié(e) est toute personne qui, en raison de craintes fondées de persécution en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son orientation sexuelle, de son association à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve en dehors de son pays d'origine et qui, en raison de ces craintes, ne peut ou ne veut pas retourner dans son pays d'origine en raison de violations graves et généralisées des droits de l'homme. Dans ce cas, vous êtes tenu de quitter votre pays de nationalité pour chercher refuge dans d'autres pays.



Le Statut des Réfugiés est régi par la loi n° 9.474:

À partir de l'art. 7 de la loi 9.474/97, il y a la description des procédures de demande de reconnaissance de refuge comme ci-dessous:

Article 7º L'étranger arrivant sur le territoire national pourra exprimer sa volonté de demander la reconnaissance comme réfugié à toute autorité migratoire se trouvant à la frontière, laquelle lui fournira les informations nécessaires quant à la procédure à suivre.

§1º En aucun cas vous ne serez déporté à la frontière d'un territoire où votre vie ou votre liberté est menacée en raison de votre race, de votre religion, de votre nationalité, de votre groupe social ou de vos opinions politiques.

§2 Le bénéfice prévu dans cet article ne pourra pas être invoqué par réfugié considéré comme dangereux pour la sécurité du Brésil.

Art. 8º L'entrée irrégulière sur le territoire national n'empêche pas l'étranger de demander refuge auprès des autorités compétentes.

Art. 9º L'autorité saisie de la demande doit entendre l'intéressé et préparer la fin de la déclaration, qui doit contenir les circonstances relatives à l'entrée au Brésil et les raisons qui l'ont fait quitter le pays d'origine.

Art. 10º La requête, présentée dans les conditions prévues aux articles précédents, suspend toute poursuite administrative ou pénale pour entrée irrégulière, engagée à l'encontre du pétitionnaire et des personnes de son groupe familial qui l'accompagnent.

§1º Si la condition de réfugié est reconnue, la procédure sera archivée dès qu'il sera démontré que l'infraction correspondante a été déterminée par les mêmes faits qui ont justifié ladite reconnaissance.

§2º Aux fins de l'alinéa précédent, la demande de refuge et la décision y afférente doivent être communiquées à la police fédérale, qui les transmet à l'organe où la procédure administrative ou pénale est engagée.

SECTION II

De l'extension familiale de la reconnaissance de la demande de refuge. La reconnaissance de la condition de réfugié étant accordée, les effets de protection sont étendus aux autres membres de la famille, tels que les conjoints, les ascendants et les descendants, en plus des autres membres de la famille qui témoignent de la dépendance économique et qui se trouvent sur le territoire brésilien, comme le préconise l'Art. 2º du Statut des Réfugiés.

POUR DEMANDER LE REFUGE

Se réfugier pour la première fois

- 1. Pour accéder pour la première fois à Sisconare, vous devez avoir un e-mail valide. Si vous n'en avez pas, créez-en un. Vous recevrez un message par e-mail pour définir le mot de passe de Sisconare, donc cette étape est si importante!**
- 2. S'enregistrer sur Sisconare.**
- 3. Vérifiez si vous avez reçu un message de confirmation dans votre boîte e-mail et suivez les instructions pour définir votre mot de passe.**
- 4. Accédez à Sisconare avec votre login et mot de passe.**
- 5. Cliquez sur "demandes" et sélectionnez l'option "Demande de refuge".**
- 6. Après avoir rempli le formulaire de demande de refuge, cliquez sur la cloche dans le coin supérieur droit de la page, puis sur l'élément "fin de demande".**
- 7. Imprimez cette page ou notez le numéro de contrôle.**
- 8. Pour finaliser votre demande de refuge, fixez un rendez-vous à la Police Fédérale pour délivrer votre document d'identification : le Protocole de refuge (voir l'orientation ci-dessous sur réservation d'horaire à la Police fédérale).**
- 9. Après son inscription auprès de la Police fédérale, le/la sollicitant(e) recevra le Protocole provisoire, valable un an, et renouvelable jusqu'à la décision finale de la demande. Il est toujours nécessaire de renouveler le protocole provisoire, sinon la procédure peut être classée.**
- 10. Le/La demandeur(euse) a le droit d'être personnellement interrogé(e) par un agent de la CONARE ou de la Défense publique de l'Union. Cet entretien doit avoir lieu dans la langue choisie par le/la demandeur(euse) ou le/la migrant(e) devra avoir un interprète.**

QUI EST L'APATRIDE ?

Selon les termes de l'art. 1° de la convention relative au statut des apatrides de 1954, le mot "apatride" désigne "toute personne qui n'est considérée comme son ressortissant par aucun État, conformément à sa législation".

Cette définition conventionnelle se réfère à la condition d'un individu qui n'est pas reconnu légalement comme étant le ressortissant d'aucun État, c'est-à-dire que la condition d'apatride découle de la constatation par l'État d'accueil de l'inexistence ou de l'impossibilité d'établir le lien juridique de nationalité entre une personne et un État, selon la législation applicable de l'État d'origine.

La nouvelle loi sur la migration, la loi n° 13.445/2017, reconnaît la figure de l'apatride et, par conséquent, l'État brésilien admet son obligation d'assurer des droits aux personnes en tant qu'apatride.

La loi prévoit que la personne qui demande le statut d'apatride doit avoir le droit de séjourner au Brésil jusqu'à ce qu'elle ait obtenu une réponse à sa demande.



DROIT À LA RÉGULARISATION. CE QUE JE DOIS FAIRE?

À son arrivée au Brésil, le/la migrant(e) doit régulariser sa condition migratoire dans le pays auprès des organes publics compétents. En régularisant le/la migrant(e) aura accès aux services publics de droit, tels que la santé, le logement, l'éducation et le travail formel.

Les documents que le/la migrante peut avoir sont : RNM ou protocole de demande de refuge, CPF, CTPS.

- RNM: Registre National de Migration. Pour demander le RNM la première étape est d'accéder au site de la police fédérale, après le lien de migration, choisir le mode de régularisation applicable à votre cas, après il faut effectuer le remplissage du formulaire électronique et d'imprimer, dans la séquence séparer les documents de la liste de contrôle (checklist) de la modalité souhaitée. La deuxième étape est d'accéder au lien de rendez-vous sur le site de la police fédérale.

Le CRNM (Carteira de Registro Nacional Migratório) (Registre National des Migrations) est connu comme Pièce d'Identité au Brésil.

- Protocole de Demande de Refuge: est le document qui régularise le séjour du migrant qui demande refuge au Brésil tandis que la décision est prise par le CONARE. Prévu par la Résolution Normative du CONARE 18/2014, ce protocole est un document légal, il a l'effet d'un document d'identité. Avec ce document le/la migrant(e) peut obtenir CPF, CTPS, ouvrir un compte bancaire et avoir accès aux services publics.

- Cadastro de Pessoa Física (Dossier de personne physique) (CPF): la demande du CPF est faite auprès de toute agence de la Receita Fédéral ou des agences de la Caixa Econômica (CEF) et de la Banque du Brésil. Pour demander le CPF, le/la migrant(e) doit avoir la situation réglementée. Nous vous rappelons que les enfants de moins de 16 ans doivent présenter les documents d'un parent ou responsable.

- Carteira de Trabalho e Previdência Social (Portefeuille de travail et prévoyance sociale) (CTPS): peut être demandée en format numérique via le web ou des applications iOS ou android, pour les plus de 14 ans en situation régulière. En outre, ce document est pris au Service d'Assistance aux Citoyens (SAC) à Salvador.

- **Le titre de séjour - c'est accordé à l'immigré qui souhaite travailler ou résider et s'établir temporairement ou définitivement au Brésil, pour autant qu'il satisfasse aux exigences particulières prévues par la loi sur les migrations et son règlement. À partir du titre de séjour, l'immigrant(e) est enregistré(e) (le registre est l'identification civile, par des données biographiques et biométriques), pour obtenir un numéro d'enregistrement national migratoire (RNM) et le Registre national migratoire (CRNM).**
- **Renouvellement de documents - La durée de validité du CRNM est de neuf ans. Le processus de renouvellement de la CRNM est effectué personnellement dans la Police Fédérale, mais il est nécessaire que vous fixiez une date et un horaire pour la demande.**

Les immigrants qui possèdent un Registre national migratoire - CRNM ou Carte d'identité d'étranger - CIE, avec un permis de séjour valide, et ont besoin d'obtenir une nouvelle via de document, pour la rectification, la modification des données cadastrales et le renouvellement de la validité du portefeuille classé comme "permanent" (valable neuf ans). Les documents suivants sont requis pour le renouvellement ou la demande de permis de séjour :

Documentation commune pour tous les cas

- **Demande personnelle, au moyen d'un formulaire électronique dûment rempli sur le site Internet de la Police Fédérale (PF);**
- **01 (une) photo 3x4, récent, coloré, fond blanc, papier lisse, de sa face;**
- **Déclaration d'adresse électronique et autres moyens de contact, de préférence accompagnée d'une simple copie de la preuve de résidence;**
- **Dans le cas d'un CRNM endommagé, présenter le document original; en cas de perte, de cambriolage ou de vol, présenter le Rapport de Police (BO);**
- **Document de voyage ou document officiel d'identité ou document délivré par un organisme public brésilien attestant l'identité du demandeur, même s'il a succombé ou a expiré.**

QUELLES SONT LES AVANCÉES DE LA NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION?

La nouvelle loi sur l'immigration innove en garantissant de nombreux droits, il convient donc de souligner les thèmes suivants :

Régularisation migratoire : la promotion de l'entrée régulière et de la régularisation est établie comme principe, sans la nécessité de quitter le territoire national pour réaliser la condition du statut migratoire. La nouvelle loi garantit également l'exonération de la redevance pour la délivrance de documents aux migrants sans conditions financières, par la présentation d'une déclaration d'hypo-suffisance / insuffisance;

Visa humanitaire : étend la liste des types de visas délivrés à l'étranger pour entrer, après s'être inscrit auprès de la Police Fédérale pour rester au Brésil régulièrement , parmi ceux-ci figure le visa temporaire d'accueil humanitaire pour apatrides ou migrants de toute nationalité "en situation d'instabilité institutionnelle grave ou imminente, de conflit armé, de calamité de grande ampleur, de catastrophe environnementale ou de violation grave des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, ou dans d'autres hypothèses, sous la forme de normes réglementaires du gouvernement brésilien".

Politiques publiques : la nouvelle loi reconnaît le/la migrant(e) comme porteur de droits, donc avec un droit d'accès égal et libre aux services, programmes et avantages sociaux, biens publics, éducation, assistance juridique intégrale publique, travail, logement, service bancaire et la sécurité sociale est un principe de la nouvelle loi.

Participation à des manifestations et organisation syndicale : le droit à la mobilisation sociale était interdit par le Statut de l'étranger. La nouvelle loi établit les droits de rassemblement des migrants à des fins pacifiques et d'association, y compris syndicale, à des fins licites.

Pas d'extradition pour crime politique ou d'opinion : En ratifiant les dispositions de la Constitution de 1988, la nouvelle loi stipule qu'il n'y aura pas d'extradition pour crime politique ou d'opinion, pas plus qu'elle interdit l'extradition de réfugiés ou d'asilés.

Réunion de famille - La Délivrance d'un visa ou d'un titre de séjour aux fins de la réunion de famille sera délivré au migrant, conjoint ou partenaire, sans discrimination aucune, enfant de migrant titulaire d'un titre de séjour, ou qui a un enfant brésilien ou immigrant titulaire d'un titre de séjour; ascendant, descendant jusqu'au deuxième degré ou frère de brésilien ou de immigrant titulaire d'un titre de séjour; ou qui a brésilien sous sa tutelle ou sa garde.



NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION LE RÔLE DE LA DÉFENSE PUBLIQUE DE L'UNION

La défense publique de l'Union a pour mission de promouvoir la défense des migrants, en mettant l'accent sur la dignité humaine, les valeurs et les droits. Il appartient à la défense publique de l'Union de sauvegarder et de défendre les droits des personnes en situation de vulnérabilité afin de garantir l'efficacité de la nouvelle législation.

La défense publique de l'Union assure l'effectivité et la mise en œuvre de la loi n° 13.445/2017 et, par conséquent, la protection des droits et des garanties des immigrants et des réfugié(e)s.

La défense publique agit en assurant une entrée sûre, régulière et ordonnée de la population migrante sur le territoire brésilien, cherche à orienter quand il s'agit d'enfants et adolescents sans papiers ou séparés de leurs parents et de prévenir et de signaler les situations de traite d'êtres humains.

Le contact direct du/de la migrant(e) avec le/la défenseur(e) public permet de comprendre les principales difficultés rencontrées par le système migratoire, ainsi que les barrières rencontrées pour une intégration adéquate dans l'État brésilien. Ainsi, la défense publique se réaffirme comme institution contribuant de manière significative à la garantie des droits de la politique migratoire dans le pays.

CONTACT

**Adresse: Av. Paulo VI, 844 - Pituba,
Salvador - BA, Code Postal: 41810-001
Téléphone (BA): (71) 3114-1850
Site: <https://www.dpu.def.br/Bahia>**



NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION LE RÔLE DE LA POLICE FÉDÉRALE

POLICE FÉDÉRALE : exerce le contrôle migratoire des frontières, mais agit également comme intermédiaire entre le/la migrante qui se trouve dans le pays et le ministère de la justice pour les demandes de visa de séjour, les prorogations et la transformation du visa de travail et les demandes de naturalisation :

- contrôle l'entrée, le séjour et la sortie des migrants, des réfugiés et des visiteurs du pays;
 - Enregistre le/la migrant(e) dans le pays;
 - Expédition de la carte d'identité;
 - Réception et protocole des demandes de séjour;
- Elle accorde la condition de résidence aux personnes en mobilité humaine.

CONTACT

**Adresse: Av. Antônio Carlos Magalhães,
n° 1.113, Anexo III do Conjunto Pituba,
Itaigara, Salvador – BA,**

Code Postal: 41825-000

Site: www.pf.gov.br.

Téléphone: (71) 3319-6000

E-mail: gab.srba@dpf.gov.br



NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION

LE RÔLE DU MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Le ministère des Affaires étrangères est chargé de traiter les questions relatives aux demandes de visas des étrangers qui se trouvent à l'étranger, par l'intermédiaire des représentations brésiliennes dans d'autres pays.

- Délivre des visas aux étrangers hors du pays;**
 - Expédition d'un visa temporaire;**
- Régularise les documents expédiés à l'extérieur;**
 - Délivre des visas;**
- Décide des questions relatives aux visas touristiques pour étrangers;**
 - Elle négocie des accords de facilitation et d'exemption de visa.**

CONTACT

Ministère des Affaires Étrangères
Adresse: 3^a Avenida Centro Administrativo da
Bahia,
n° 310 - Centro
Administrativo da Bahia, Salvador/BA
Code Postal: 41745-005



NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION LE RÔLE DU MINISTÈRE PUBLIC FÉDÉRAL

Le ministère public fédéral, par l'intermédiaire du bureau du Procureur Général des Droits du Citoyen, a pour mission de défendre les droits sociaux et individuels non disponibles, l'ordre juridique et le régime démocratique.

L'objectif spécifique du bureau du Procureur Général des Droits du Citoyen est de promouvoir la citoyenneté et la dignité de la personne humaine en défendant les droits constitutionnels tels que la santé, l'éducation, l'alimentation, le travail, le logement, la sécurité sociale, etc.

CONTACT

**Adresse: Loteamento Centro Executivo, R. Ivone
Silveira, 243 - Doron, Salvador - BA, Code Postal
41194-015**

E-mail: <http://www.mpf.mp.br/ba>

Téléphone (BA): (71) 3617-2200



LE RÔLE DU CONARE

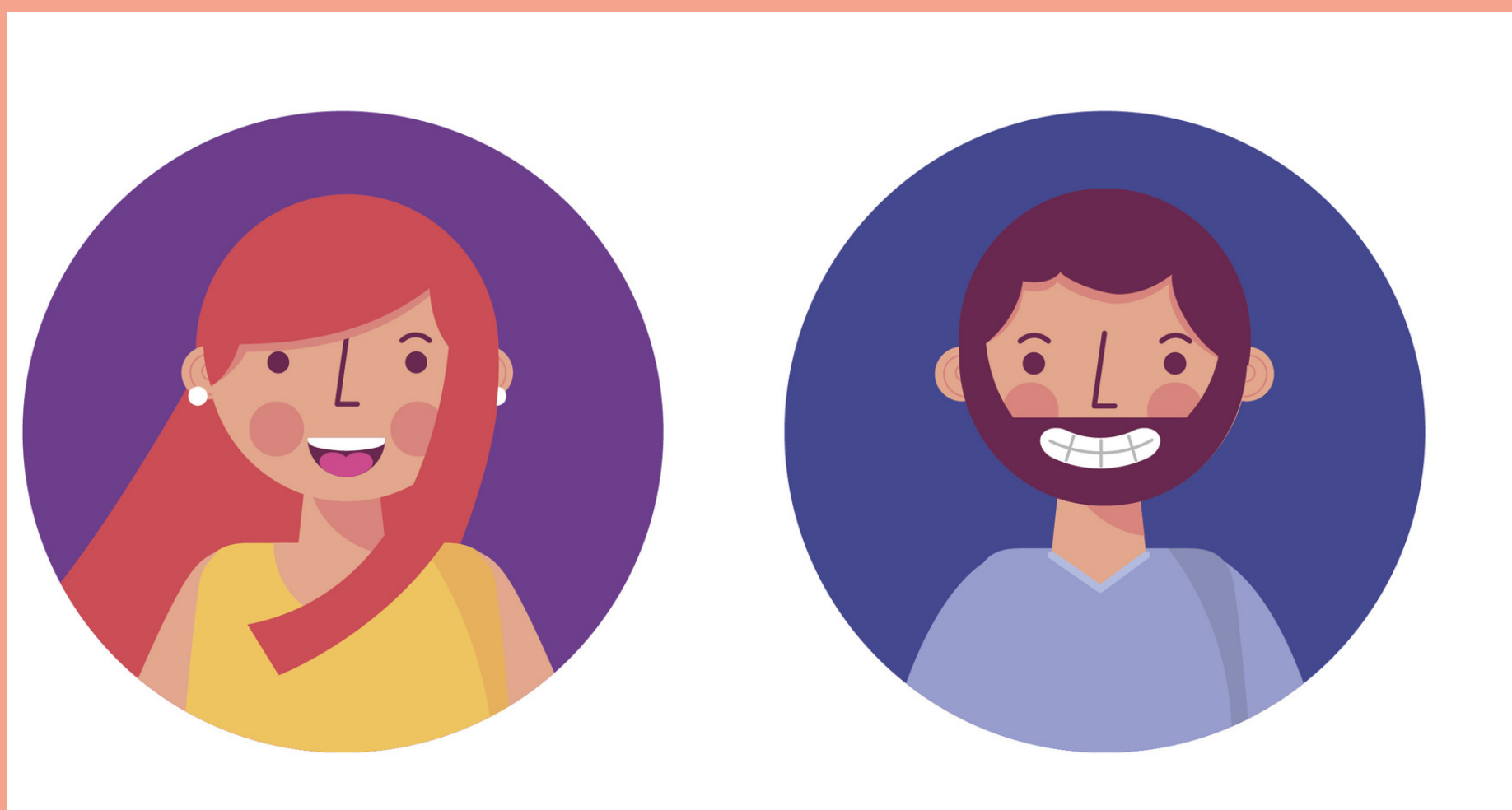
Le Comité National pour les Réfugiés (CONARE) est un organe multi-ministériel auquel participent le gouvernement, la société civile et l'ONU (Organisation des Nations Unies) par le biais de l'ACNUR.

Le CONARE est chargé de:

Recevoir les demandes de refuge. Conformément à l'article 14, paragraphe VII, de la loi 9.474/97, le CONARE est composé, parmi d'autres, d'un représentant d'une organisation non gouvernementale qui se consacre à des activités d'assistance et de protection des réfugié(e)s dans le pays.

Une des fonctions de cet organe, selon l'Art. 12 de la loi 9.474/97, c'est la détermination de la condition de réfugié est conforme à la convention relative au statut des réfugiés de 1951, au protocole sur le statut des réfugiés de 1967, en balisant les actions nécessaires à l'efficacité de la protection, assistance et soutien juridique aux réfugié(e)s.

Le CONARE est chargé d'examiner et d'accorder le statut de réfugié(e) et de coordonner les actions nécessaires pour garantir la protection, l'assistance et l'aide juridique aux réfugié(e)s.



NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION LE RÔLE DU MINISTÈRE PUBLIC DU TRAVAIL

Garantir le respect des obligations légales et contractuelles du travail et l'application des règles de protection du travailleur, sans discrimination en raison de la nationalité et de la condition migratoire;
Les droits et les garanties prévus par la loi n. 13445/2017 sur les migrations qui seront exercés conformément aux dispositions de la Constitution Fédérale, quelle que soit la situation migratoire, et n'excluent pas d'autres droits découlant du traité auquel le Brésil est partie.

CONTACT

**Adresse: Av. Sete de Setembro, 2.563 - Corredor da
Vitória, Salvador - BA, Code Postal: 40080-002
Téléphone (BA): (71) 3324-3444
Site: <http://www.prt5.mpt.mp.br/>**



NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION

LE RÔLE DE LA DÉFENSE PUBLIQUE DE L'ÉTAT

La Défense de l'État intervient dans tous les cas où les droits des citoyens, individuels ou collectifs, ne sont pas respectés.

La Défense Publique agit avec la Justice d'État, étant ses obligations légales :

- 1. Promouvoir la conciliation extrajudiciaire entre les parties à des conflits d'intérêts;**
- 2. Patronner les poursuites pénales privées et la subsidiaire publique;**
- 3. Patronner l'action civile;**
- 4. Patronner une défense dans le cadre d'une action civile;**
- 5. Patronner la défense dans le cadre de procédures pénales;**
- 6. Agir en qualité de curateur spécial dans les cas prévus par la loi;**
- 7. Exercer la défense de l'enfant et de l'adolescent;**
- 8. Agir avec la police et les établissements pénitentiaires en assurant à la personne pauvre, en toutes circonstances, l'exercice des droits et garanties individuels compatibles avec la situation juridique du patronné;**
- 9. Assurer à ses assistés sans procédure judiciaire ou administrative et aux prévenus en général la défense contradictoire et large;**
- 10. Agir avec les juges spéciaux civils et pénaux;**
- 11. Protéger les droits et les intérêts du consommateur dans le besoin lésé.**

CONTACT

**Adresse: R. Arquimedes Gonçalves, 271 -
Jardim Baiano, Salvador - BA, Code Postal:
40050-300**

Téléphone (BA): (71)3103-3650

Site: <http://www.defensoria.ba.def.br/>

NOUVELLE LOI SUR LA MIGRATION

LE RÔLE DU MINISTÈRE PUBLIC DE L'ÉTAT

Le ministère public de l'État agit dans le domaine de la citoyenneté, en protégeant les droits collectifs, diffus, trans-individuels et individuels indisponibles et homogènes, avec des activités dans différents secteurs :

- La protection de la santé, l'éducation, les droits des personnes âgées, des personnes handicapées et des femmes;
 - La lutte contre la discrimination;
- La défense des droits de l'homme et l'articulation avec les mouvements sociaux;
- La défense du patrimoine public et de la moralité administrative.

CONTACT

Dirección: Av. Joana Angélica, 1.312 - Nazaré, Salvador

Teléfono (BA): (71) 3103-6400

Web: <https://www.mpba.mp.br/>



PROCON

L'organe de protection et de défense des consommateurs agit en guidant et en clarifiant leurs droits. Il enregistre également formellement les plaintes et peut même engager des procédures administratives pour déceler et réprimer les pratiques préjudiciables au consommateur.

Faites appel à Procon, entre autres cas, contre :

- De la propagande mensongère.**
- Services mal fournis.**
- Non respect de la garantie de produits.**
- Les produits préjudiciables au consommateur.**

CONTACT

Procon Protección del Consumidor - Barra Post

Dirección: Av. Centenario, 2.992

Teléfono: (71) 3264-4581

PROCON BA (Central)

**Dirección: Rua Carlos Gomes, 746, Dois de Julho,
Salvador - BA**

Teléfono: (71) 3116-8550 - 3116-5785

Web: <http://www.ouvidoria.ba.gov.br/>



CONTACTS IMPORTANTS

ORGANISATIONS SOCIALES

INSTITUTIONS PRIVÉES

ORGANISMES PUBLICS

AVSI Brasil

Adresse: Rue Frederico Simões, 98, Ed. Advanced Trade, 13^o étage, Caminho das Árvores (Chemin des Arbres).

CEP: 41820 - 774 - Salvador/BA

Téléphone: (71) 3555 3355

E-mail: salvador@avsi.org

Contacts: Jeferson Batista - jefersn.batista@avsi.org.br –

Tél: (71) 991176472

Fabrizio Pellicelli - fabrizio.pellicelli@avsi.org.br

Cáritas Arquidiocesana de Feira de Santana (Cáritas Archidiocésaines de Feira de Santana

Adresse: Rua Desembargador Felinto Bastos, n. 105 –

Centro, Feira de Santana/BA

Téléphone: (75) 3021 0746

Contact: Reginaldo Dias de Miranda

E-mail: feiradesntana@caritas.org.br

Site: <http://ne3.caritas.org.br>

Cáritas Brasileira Regional Nordeste 3

Adresse: Rue Emilia Couto, 270 - Brotas - Salvador/BA

Code Postal: 40285-030

Téléphone: (71) 3357 1667

E-mail: caritasne3@caritas.org.br

Cáritas Arquidiocesana de Ilhéus

Téléphone: (73) 3231-3368

E-mail: ilheus@caritas.org.br

Centro Cultural Islâmico na Bahia

Adresse: Rue Dom Bosco, 190 - Nazaré, Salvador/BA

Code Postal: 40050-530

Contact: Cristina Mendonça

Téléphone: (71) 991243888

Central de Serviços ao Migrante (Unifacs)

Adresse: Rue Doutor João Peroba, nº 251, Ed. Civil Empresarial, Sobreloja - Stiep

Code Postal: 41770-235, Salvador/BA

Téléphone Salvador: (71) 3021-2800

Téléphone Feira de Santana: (75) 2102-3200

Téléphone d'autres localités: 0800-284-0212

E-mail: rafaela.silva@unifacs.br

Téléphone: (71) 991979066

Colegio Antônio Vieira

Dirección: Av. Leovigildo Filgueiras, 683 - Garcia, Salvador - BA

Email: sorpa.joaoramiro@cav-ba.com.br

Teléfono: (71) 99977-6214

OAB/BA Derechos Humanos e orden de los Abogados

Teléfono: (71) 99244-3597

Teléfono: (71) 99252-7020

Servicio Pastoral del Migrante en Salvador

Dirección: Av. Leogivildo Filgueiras, 270 - Garcia,

Salvador - BA, CEP 40301-155

Teléfono: (71) 98606-4810

Email: mmmmata@gmail.com

Santuario de Nuestra Señora Aparecida - Imbuí

Dirección: Rua das Araras, nº 1.210, Imbuí,

Salvador - BA, CEP 41706-200

Teléfono: (71) 3371-1205

Secretario del Santuario: (71) 99986-1210

Web: a12salvador.com.br

Servicio Jesuita de Migración y Refugiados (SJMR)

Teléfono: (31) 99148-7201

Email: diretor@sjmrbrasil.org

Servicio Pastoral de Migración

Dirección: Rua Caiambé, 126 - Vila Monumento,

São Paulo - SP, CEP 04264-060

Teléfono: (81) 98859-2138

Teléfono: (83) 98801-2417

Email: asezyshta@gmail.com

IFBA/Redeven

Teléfono: (71) 99731-1097

Email: deysalvador@gmail.com

Coordinadora de Ciudadanía y Promoción de Derechos Humanos

Teléfono: (71) 3115-0270 - 3115-0280

Email: mariafernanda.cruz@sjdhds.ba.gov.br

Coordinadora de Actividades en favor de los Pueblos Indígenas

Teléfono: (71) 3115-0273

Email: <http://www.justicasocial.ba.gov.br/>

Coordinadora de Prácticas de Articulación Social (Coas)

Dirección: Secretaria de Relaciones Institucionales - 3a Avenida,

Nº 390, Plataforma IV, 3rd piso - CAB,

Salvador - BA, CEP 41745-005

Contacto: Kelly Cristina Ferreira da Costa

(Coordinador Ejecutivo)

Email: kelly.costa@serin.ba.gov.br

Secretariado para la Promoción de la Igualdad Racial — Sepromi
Dirección: Av. Manoel Dias da Silva, nº 2.177, — Pituba,
Salvador - Bahia, CEP 41830-000

Secretariado Municipal para el Desarrollo Social y Ciudadanía — Semdesc
Dirección: Rua Dr. João Barreto, nº 343, Quadra 1.000,
Lote 04 — Loteamento Jardim Aeroporto,
Lauro de Freitas - BA, CEP 42701-310
Teléfono: (71) 3288-8667

Programa Corra para el Abrazo
Coordinación del Tráfico de Personas y Esclavitud del Estado de Bahia/Secretariado de Justicia,
Derechos Humanos y Desarrollo Social
Teléfono: (71) 3493-3004
Email: comunicacaocorra@gmail.com
Dirección 1: Rua Arquimedes Gonçalves, 154, Nazaré,
Salvador/BA, CEP 40050-300
Teléfono 2: (71) 3252-9367
Dirección 2: Avenida São Cristovão, 266,
Lauro de Freitas - BA, CEP 42700-000
Teléfono 3: (75) 3225-3932
Dirección 3: Rua Estados Unidos, 145, Centro,
Feira de Santana - BA, Código Postal 44001-328
Instagram: @programacorraproabraco
Facebook: @corraproabraco

Ciudadanía y Vida Comunitaria — Comvida
Dirección: Rua da Curva do Vinícius, Quadra 009, Lote 013 —
Itapuã, Salvador — BA
Teléfono: (71) 3012-3238
Email: comvida@comvida-ba.org.br

Núcleo para combatir el Tráfico de Personas — NETP
Dirección: Rua Frei Vincente, nº 10, Pelourinho (Próximo al Teatro XVIII)
Salvador - BA, CEP 40025-130
Teléfono: (71) 3115-3858 - 3266-0131
Coordinador de NETP/BA: Admar Fontes Junior
Email: admar.junior@sjdhds.ba.gov.br

Centro Operativo de Ayuda a los Derechos Humanos — CAODH
Dirección: 5ª Avenida, nº 750 - CAB,
Salvador - BA, CEP 41745-004
Dirección del servicio al ciudadano:
Avenida Joana Angélica, Nº 1.312, Nazaré,
Salvador - BA, CEP 40050-001
Teléfono: (71) 3103-0100 — 3103-6400

UNHCR - BRAZIL
Contacto: <https://www.acnur.org/portugues/acnur-no-brasil/>

Policía Federal
Dirección: Avenida Antônio Carlos Magalhães, nº 1.113,
Anexo III do Conjunto Pituba, Itaigara,
Salvador - BA, CEP 41825-000
Teléfono: (71) 3319-6000
Email: gab.srba@dpf.gov.br
Web: www.pf.gov.br

Ministerio de Asuntos Exteriores

Dirección: 3ª Avenida Centro Administrativo da Bahia, nº 310 -

Centro Administrativo da Bahia,

Salvador - BA, CEP 41745-005

Horas de servicio: 11 am to 4 pm (excepto Domingos)

Teléfono: (71) 3115-3097

Web: <http://erebahia.itamaraty.gov.br/pt-br/>

Oficina del Defensor de la Unión Pública

Papel: actúa en representación de los migrantes, especialmente en asuntos que miran a los derechos de la migración.

Dirección: Avenida Paulo VI, nº 844, Ed. Redenção Trade II,

Pituba, Salvador - BA, CEP: 41810-001

Teléfono: (71) 3114-1850

Teléfono: (71) 98125-5160

(71) 98185-3405

(71) 98152-2763 E-mail: dpu.ba@dpu.def.br

Por las noches/fines de semana/vacaciones jurídicas:

Teléfono: (71) 99310-0123

Emails: dpu.ba@dpu.def.br and dpuba-plantao@dpu.def.br

Oficina del Defensor de la Unión Pública - Feira de Santana

Dirección: Avenida Maria Quitéria, nº 1 Avenida Maria Quitéria, no 1.977,

Ed. Safira, 3º andar, Ponto Central.

Feira de Santana, Bahia, CEP 44075-005

Fines de semana: (71) 99310-0123

Oficina del Defensor de la Unión Pública — Vitória da Conquista

Dirección: Rua Ministro Victor Nunes Leal, nº 96m Qd. N,

Lote 04, Cidade Universitária

Vitória da Conquista - BA, CEP 45031-903

Teléfonos: (77) 98157-5742

(77) 99182-0002

Email: dpu.adm.v.conquista@dpu.def.br

Fines de semana — Salvador: (71) 99310-0123)

Ministerio Público Federal

Dirección: Loteamento Centro Executivo, Rua Ivone Silveira, 243,

Doron, Salvador - BA, CEP 41194-015

Teléfono: (71) 3617-2200

Oficina del Fiscal del Estado

Dirección: Avenida Joana Angélica, 1312, Nazaré,

Salvador — BA, CEP 40050-002

Teléfono: (71) 3103-6400

Web: <https://www.mpba.mp/servicos>

Secretariado Estatal para la Justicia y Derechos Humanos
Dirección: Avenida Luís Viana Filho, 3ª Avenida, 390 - CAB,
Salvador - BA, CEP 41745-005
Teléfono: (71) 3115-6577

Oficina del Procurador de Trabajo
Dirección: Avenida Sete de Setembro, 2.563 — Corredor da Vitória,
Salvador - BA, CEP 40080-002
Teléfono: (71) 3324-3444

Oficina Regional del Trabajo — Salvador
Dirección: R. Carlos Gomes, 80 — Campo Grande,
Salvador - BA, CEP 40060-330

Oficina Regional del Trabajo en Bahia
Dirección: Av. Sete de Setembro, 698, Bairro Dois Julho,
Salvador - BA
Contacto: (71) 3329-8400

Oficina del Defensor Público del Estado
Dirección: Rua Pedro Lessa, 123 — Canela,
Salvador - BA, CEP 40110-050
Teléfono: (71) 3117-6952

Coordinación de la Promoción de la Ciudadanía y los Derechos Humanos
Teléfono: (71) 3115-0270 - 3115-0280
Email: mariafernanda.cruz@sjdhds.ba.gov.br

Coordinación de Medidas para los Pueblos Indígenas
Teléfono: (71) 3115-0273
Email: jerry.jesus@sjdhds@bagov.br

Medidas de Coordinación para Articulación Social (Coas)
Dirección: Secretaria de Relaciones Institucionales —
3ª Avenida, nº 390, Plataforma IV, 3o andar - CAB,
Salvador - BA, CEP 41745-005
Email: kelly.costa@serin.ba.gov.br

Secretariado para la Promoción de la Igualdad Racial— Sepromi
Dirección: Av. Manoel Dias da Silva, nº 2,177, — Pituba
Salvador — Bahia, CEP 41830-000
Web: <http://www.sepromi.ba.gov.br/>



Secretariado Municipal para el Desarrollo Social y Ciudadanía — Semdesc

Dirección: Rua Dr. João Barreto, nº 343, Quadra 1.000,

Lote 04 - Loteamento Jardim Aeroporto,

Lauro de Freitas - BA, CEP 42701-310

Teléfono: (71) 3288-8667

Consejo Nacional de Inmigración

Dirección: Ministerio de Justicia y Seguridad Pública - Esplanada dos Ministérios,

Palácio da Justiça, Bloco T, Edifício Sede,

Brasília — DF, CEP 70064-900

Consejo Nacional de Inmigración - Conig

Dirección: Ministerio de Justicia y Seguridad Pública - Esplanada dos Ministérios, Palácio da Justiça, Bloco T, Edifício Sede, Brasília - DF, CEP70064-900



LIENS

1- Todos Somos Inmigrantes

https://issuu.com/smdhc/docs/guiaimigrantes_portugues

2- Ley de Migración

http://www.planalto.gov.br/ccivil_03/_ato2015-2018/2017/lei/l13445.htm

3- Ministerio Público del Trabajo

<https://www.prt5.mpt.mp.br/>

4- Policía Federal y Migración

<http://www.pf.gov.br/servicos-pf/carta-de-servicos/migracao>

5- Oficina Federal del Defensor Público

<https://www.dpu.def.br/endereco-bahia>

6- Oficina Estatal del Defensor Público

<http://www.defensoria.ba.def.br/>

7- Oficina del Defensor Público Federal de Federal de Bahia

<http://www.mpf.mp.br/ba>

8- Oficina del Fiscal Público del Estado de Bahia

<https://www.mpba.mp.br/>

9- Programa de Interiorización - UNHCR

<https://help.unhcr.org/brazil/programa-de-interiorizacao/>

10- Secretariado de Justicia, Derechos Humanos y Desarrollo Social

<http://www.justicasocial.ba.gov.br/>

11- Secretariado del Trabajo, Empleo, Impuestos y Deportes

<http://www.setre.ba.gov.br/>

12- Portal Consular

<http://www.portalconsular.itamaraty.gov.br/apoio-ao-imigrante>

13- IOM Brasil

<https://brazil.iom.int/>

14- Instituto para la Migración y los Derechos Humanos

<https://www.migrante.org.br/>

15- Ministerio de Justicia

<https://www.justica.gov.br/seus-direitos/migracoes>

16- Migra Mundo

<https://migramundo.com/>

17- Alto Comisionado de Naciones Unidas para los Refugiados (UNHCR)

<http://www.acnur.org/t3/portugues/>

18- Instituto para Migración y Derechos Humanos (IMDH)

<http://www.migrante.org.br/IMDH>

19- Instituto para el Desarrollo de la diáspora africana en Brasil

<http://iddab.wordpress.com/>

20- JRS — Servicio Jesuita para los Refugiados

<http://sjrlac.org/>

21- AISSMI — Asociación Internacional Escalabriniana para el servicio de los Migrantes

<http://www.scalabriniane.org/aissmi/aissmi.htm>

22- EMCC — Erga Migrantes Caritas Christi

http://www.vatican.va/phome_po.htm

23- IOM — Organización Internacional para los Migrantes

<http://www.iom.int/jahia/Jahia/brazil>

25- Consejo Nacional para la Inmigración / (CNIg)

<http://carep.mte.gov.br/cni/default.asp>

26- Consulados (Las direcciones de los consulados extranjeros en Brasil se encuentran en la web de MRE)

<http://www.itamaraty.gov.br/servicos-do-itamaraty/enderecosde-consulatos-estrangers-in-brasil>

27- Ministerio de Relaciones Exterior

<http://www.itamaraty.gov.br/>

RÉFÉRENCES

CASTRO, Mary Garcia. (coord.). Migrações internacionais – contribuições para políticas. Brasília: Comissão Nacional de População e Desenvolvimento. (CNPD). 2001.

KOIFMAN, Fábio. Imigrante ideal. Rio de Janeiro: Civilização Brasileira, 2012.

LESSER, Jeffrey. A negociação da identidade nacional: imigrantes, minorias e a luta pela etnicidade no Brasil. São Paulo: UNESP, 2001.

SANTOS, Miriam de Oliveira. A noção de identidade e seu uso nos estudos migratórios. REMHU – Revista Interdisciplinar da Mobilidade Humana. v. 18, p. n, 34, 2010.

REALIZATION



SUPPORTED BY



Centro Comunitário
MONSENHOR
JOSÉ HAMILTON
PARÓQUIA ASCENSÃO DO SENHOR

Unidos no amor